

**Extrait des délibérations
du CONSEIL de la Communauté SUD GOELO
du jeudi 22 octobre 2009**

L'an deux mille neuf, le 22 octobre 2009 à 18 heures 30, les membres du Conseil de la Communauté SUD GOELO se sont réunis au 22, rue Pasteur à ETABLES SUR MER, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président en date du 14 octobre 2009.

ETAIENT PRESENTS :

BINIC : Frédéric BERROD, Christian URVOY, Philippe GUEGAN, Anne LE ROY, Marie Françoise LE LEPVRIER

ETABLES SUR MER : Marcel PINCEMIN, Jacques DUMORTIER, Hervé THORAVALL, Gilbert BERTRAND

LANTIC : Hugues LESAGE, Christian LE MAITRE, Nicolas HEURTEL

PLOURHAN : Loïc RAOULT, Philippe VIRTHE, André SALAUN

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Georges BREZELLEC, Martine POIGNONNEC, Dominique BLANC, Mathieu TANON

TREVENEUC : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND

ETAIENT ABSENTS ET REPRESENTES :

SAINT-QUAY-PORTRIEUX : Mariannick KERVOELEN par Martine POIGNONNEC, Isabelle QUERE par Mathieu TANON

ETAIENT ABSENTS ET EXCUSES :

BINIC : Jessica APPERCE

SECRETARE DE SEANCE : Georges BREZELLEC

Assistaient également à la séance : Christophe THEZE, directeur

DELIBERATION N°2009-102

Gestion des matières de vidange de l'assainissement non collectif

Pour anticiper les problèmes de traitement des matières de vidange des installations d'assainissement non collectif des années à venir, plusieurs collectivités se sont regroupées avec pour évoquer la possibilité de réaliser une étude de faisabilité pour la gestion des matières de vidange.

L'étude aurait pour but de proposer aux élus l'élaboration de propositions permettant de définir à l'intérieur du territoire identifié une ou des solutions technico-économiques les mieux adaptées à la gestion des matières de vidange.

Pour ce faire, il a été proposé de constituer un groupement de commande par le biais d'une convention avec la CDC de Lanvollon Plouha.

La convention a pour objet la définition des termes et modalités de fonctionnement du groupement de commande entre les parties signataires, en vue de la passation d'un marché de prestations intellectuelles relatif à une étude de faisabilité concernant la gestion des matières de vidanges issues des assainissements non collectif.

Cette démarche si elle est acceptée pourrait être validée par une délibération du Conseil Communautaire :

Gestion des ressources en eau et des déchets :

ANC : Projet de gestion des matières de vidange : lancement d'une étude intercommunautaire

Les systèmes d'assainissement individuel génèrent des quantités croissantes de matières de vidanges dont la destination finale, élimination ou recyclage, doit être assurée en respectant les textes réglementaires et l'intérêt général en matière d'environnement.

Actuellement 3 stations d'épuration peuvent accepter les matières de vidanges : Paimpol, Guingamp, et St Briec mais atteignent leurs limites qualitatives et/ou quantitatives.

Ainsi le point de départ de la réflexion partagée par plusieurs collectivités voisines (Paimpol Goëlo, Trieux, Sud Goëlo, Leff Communauté, Presqu'île de Lézardrieux) est le lancement d'une étude technico-économique de faisabilité d'un tel projet, portée par la Communauté de Communes Lanvollon Plouha.

Le périmètre de l'étude est défini par les collectivités qui décident d'adhérer au projet. L'objet de l'étude est de déterminer, sur la base d'un état des lieux (nombre d'ANC, possibilités déjà existantes de traitement...), des moyens et site(s) de traitement des matières de vidange.

Vu l'avis favorable de la commission du 6 octobre 2009,

Vu l'avis favorable du bureau du 29 septembre 2009,

Après en avoir délibéré, après vote à l'unanimité,

Le conseil communautaire approuve :

- L'adhésion au projet intercommunautaire de réflexion sur la gestion des matières de vidanges ;
- L'acceptation de la constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de prestations intellectuelles en procédure adaptée ;
- La désignation de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha coordonnateur du groupement de commande ;
- L'autorisation donnée au président à signer la convention de groupement de commande pour l'étude de faisabilité dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- La validation du cahier des charges dont un exemplaire est annexé à la présente délibération ;
- La désignation de Monsieur Daniel NORMAND comme représentant de la Communauté de Communes au comité de pilotage et de Monsieur Louis GAUFFENY comme suppléant
- L'autorisation donnée au Président de la Communauté de Communes Lanvollon Plouha à signer le marché dont il assure l'exécution et tous les documents y afférents après avis de la Commission d'Examen des Offres.
